

De ces différents devis il résulte qu'une société qui se formerait avec un petit capital de 40.000 francs, pourrait entreprendre très aisément la location du matériel nécessaire à ces diverses sortes de camping et installer par exemple le camp de séjour, le camp sportif et le camp scolaire tels que nous venons de les prévoir pour des sommes s'approchant respectivement de 700, de 500 et de 600 francs ; cela porterait le prix de revient par tête à 58 francs pour le camp de séjour, à 41 francs pour le camp sportif et à 20 francs environ pour le camp scolaire. Ces prix, bien entendu, iraient en diminuant à mesure que les locations deviendraient plus nombreuses. Quant aux camps de tourisme B, C, D, la location reprendrait à 30, 22 et 42 francs par tête. L'expérience vaut d'être tentée. Ce sera une bonne œuvre au point de vue de la santé publique.

---

## LA MUSIQUE ET LE SPORT

---

Les décisions de la récente conférence n'auront pas attendu longtemps pour être mises en pratique. En effet les Grands prix annuels du Racing-Club de France courus à Paris le 8 juillet ont été, pour la première fois, l'occasion d'une manifestation artistique remarquable. Aux lieux et place de la traditionnelle musique militaire, les assistants ont entendu, exécutés par l'École de chant choral et l'Harmonie des anciens musiciens de l'armée dans l'intervalle des courses, cinq cantates de l'époque révolutionnaire : l'*Hymne à la Nature* de Gossec, composée pour la « Fête de la réunion » en 1793 ; l'*Hymne funèbre* en l'honneur du général Hoche, œuvre de Cherubini ; l'*Ode patriotique* écrite par Catel pour célébrer la victoire de Fleurus ; le *Chant dithyrambique* de Lesueur exécuté à la « Fête de la Liberté » le 27 juillet 1798, enfin une portion du *Chant national* de Mehul composé pour la fête du 14 juillet 1800 et la signature de la paix. Cent soixante choristes et instrumentistes sous l'habile direction de M. Henri Radiguer ont interprété ces morceaux dont l'allure superbe a grandement impressionné l'auditoire.

Il y a eu là comme une leçon de choses, l'application du programme esquissé dans un si beau langage par M. Bourgault-

Ducoudray. Aussi pensons-nous ne pouvoir faire mieux que de reproduire ici l'allocution prononcée par l'éminent professeur à la séance d'ouverture de la conférence. Voici en quels termes s'était exprimé M. Bourgault-Ducoudray en cette circonstance :

« Tout d'abord l'idée qui a provoqué ces réunions me paraît grandiose et féconde ; créer de nouvelles manifestations d'art pour embellir et ennoblir les fêtes sportives, c'est là un but très élevé, une tendance très nouvelle, un objectif qui nous ramène droit aux âges poétiques de l'antiquité. J'entrevois dans cette généreuse entreprise une cause de rajeunissement et de renouvellement par l'art ; car, au lieu de s'adresser uniquement à une portion minime de la population, à une élite restreinte, ces formes d'art nouvelles devront parler à tous et admettre à côté d'un public lettré, un élément naïf et ferme : le peuple. Je me souviens d'avoir assisté il y a quelques années à la représentation d'un drame breton joué par les habitants de Ploujean petite commune voisine de Morlaix. Un grand nombre de parisiens avaient été conviés à cette fête ; grâce à la traduction qu'ils avaient sous les yeux ils purent comprendre l'esprit du drame et le sens de la représentation. Jamais je n'ai vu se produire un pareil enthousiasme. L'élément populaire et l'élément lettré se réunissaient dans une profonde et sympathique émotion. Le soir, après la représentation, même communion étroite entre les sommités parisiennes et le peuple. Près de la table d'honneur se dressait côte à côte la table du banquet populaire, animée, bruyante, regorgeant de Bretons en liesse. Rien de communicatif comme cet entrain ; rien de contagieux comme cette gaieté débordante ; rien d'émouvant comme cette participation des diverses classes sociales au même sentiment d'enthousiasme, à la même exaltation d'art. Ce qui a été réalisé en Bretagne pourrait se faire partout ailleurs car la foule est apte à ressentir la commotion du Beau à condition qu'il s'exprime dans une forme claire, simple et grande.

« Ce qui donne aux spectacles populaires un caractère original et un intérêt particulier c'est la présence d'un public moins blasé, apportant aux représentations une aptitude plus grande à être « remué », un capital d'émotions neuves qu'il n'a pas eu l'occasion d'épuiser par le retour trop fréquent des sensations artistiques. Le spectateur blasé se dérobe à l'émotion par le plaisir tout intellectuel qu'il prend à juger, à analyser, à disséquer. Le développement parfois exagéré de son sens critique l'empêche de perdre

piéd » et de se livrer tout entier au vertige de « l'irréel ». Le spectateur naïf qui n'analyse pas mais qui s'abandonne à ses sensations est bien plus apte à vivre de la vie du rêve et à subir le prestige de l'illusion dramatique.

« Mais la forme dramatique, quelle que soit sa puissance de suggestion, n'est pas la seule forme d'art. Il en existe une autre : la grande musique chorale. Et celle-là me paraît plus favorable encore au développement de l'idée qui nous occupe. Moins la mentalité du peuple se prête à l'analyse, moins ses aspirations sont nettement définies, plus il a besoin de s'exprimer au moyen de la musique. Jusqu'à présent les fêtes musicales populaires ont consisté dans des concours orphéoniques où la « chasse à la médaille » remplace le culte noble et désintéressé de l'art. La coutume funeste d'ajouter aux distinctions honorifiques des primes en argent tend à substituer la recherche d'un profit à l'émotion salubre du beau. Ses concours ont un autre inconvénient non moins grave. En stimulant jusqu'au paroxysme les sentiments d'émulation et de rivalité ils créent entre les sociétés un esprit d'antagonisme et de désunion.

La musique chorale se trouve ainsi marcher directement contre son but; au lieu d'unir les cœurs par l'enthousiasme, elle fermente la discorde et parfois la haine. Pour ramener l'art populaire dans le droit chemin, il faut lui permettre de se produire dans des conditions toutes nouvelles ; il faut fournir au peuple l'occasion d'exprimer sous la double forme poétique et musicale, les aspirations mystérieuses et les tendances secrètes qui palpitent au tréfond de son âme.

Avant tout, il s'agit de ramener l'âme populaire à une conception plus haute de la mission de l'art, et assigner pour récompense à nos chanteurs, non plus une médaille d'or ou une somme d'argent, mais la joie profonde, incomparable que procurent à l'homme l'émotion du beau et la perception de l'idéal. Cette nouvelle conception d'art aurait pour résultat de remplacer la « tartine » orphéonique et la « colle » de concours par des compositions d'un style grandiose, s'attachant à traduire dans la forme la plus passionnante, les sentiments les plus nobles et les plus élevés. Les sujets ne manquent pas. En France par exemple, dans toutes nos provinces, n'y a-t-il pas de poétiques légendes à exprimer, de grands souvenirs à faire revivre, de belles figures à célébrer? Il en est de même dans les autres pays.

L'art grec avait cela d'original, qu'il se préoccupait du fond tout autant que de la forme. L'art populaire doit s'inspirer des mêmes tendances en donnant pour base aux développements poétiques et musicaux un fond de sentiments réels et vécus.

Le Comité international Olympique, en procurant l'occasion et le cadre de nouvelles solennités, favorisera l'éclosion d'œuvres poétiques et musicales inspirées par un esprit nouveau. Il pourra contribuer ainsi très efficacement à la rénovation de la musique chorale ».

Puissent les vœux de M. Bourgault-Ducoudray se réaliser ; mais ce sera surtout grâce à lui. En effet, la Conférence de la Comédie-Française a laissé derrière elle une sous-commission musicale dont M. Bourgault-Ducoudray a accepté la présidence et qui a dernièrement inauguré ses travaux à la bibliothèque de l'Opéra. Cette sous-commission s'occupe de dresser un répertoire de musique chorale appropriée aux solennités sportives. La *Revue Olympique* publiera ce répertoire dès qu'il aura été arrêté.

---

## LE SERMENT DES ATHLÈTES

---

A côté des cent mille membres du Touring-Club, et des quatre-vingt mille membres de l'Union des Sociétés de sports athlétiques — et d'autres puissantes fédérations existent encore — il convient de placer les cinquante mille adhérents de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France, d'autant plus intéressants qu'ils se recrutent en grande majorité dans des milieux ouvriers. C'est au secrétaire-général de cette fédération, M. Charles Simon qui remplissait, on s'en souvient, au Congrès de Bruxelles, les délicates fonctions de secrétaire, que le baron Pierre de Coubertin a adressé dernièrement la lettre suivante, dont l'importance n'échappera à personne.

MON CHER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

« Je tiens à vous dire, combien il m'a été agréable de répondre à l'aimable invitation de M. le docteur Michaux et d'assister à la